

DÉCLARATION DE MISE EN CIRCULATION D'UN VÉHICULE TAXI

Je soussigné(e) :

Nom :

Nom d'époux(se) :

Prénom :

Agissant en qualité de gérant de la société :

Titulaire de l'autorisation de stationnement n° sur la commune de

Locataire-gérant de l'autorisation de stationnement n° sur la commune de
délivrée à

Déclare exploiter l'autorisation de stationnement précitée avec le véhicule taxi de la marque
immatriculé

Ce véhicule remplace le véhicule de la marque immatriculé

Fait à le

(signature du titulaire de l'ADS)

La déclaration de mise en circulation d'un véhicule taxi doit être envoyée à la Préfecture du Puy-de-Dôme **sous huit jours**.

Par mail :

pref-taxis@puy-de-dome.gouv.fr

ou

par courrier :

Préfecture du Puy-de-Dôme
DCL/BERMP/T3P
18, Bd Desaix

63033 Clermont-Ferrand cedex 1

accompagnée des documents suivants :

- Copie du ou des arrêtés municipaux, autorisant le stationnement ;
- Si vous êtes locataire-gérant : copie du contrat de location-gérance ;
- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule utilisé pour l'exploitation de l'autorisation de stationnement ;
- Copie du carnet d'installation du taximètre du véhicule utilisé.